



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Brest métropole arrivée

22 JUL 2024

**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles  
Service régional de l'archéologie**

Rennes, le 10 juillet 2024

Affaire suivie par :  
Thierry MARCK  
Gestion du Finistère

Poste : 02 99 84 59 05  
thierry.marck@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 24-1482

Monsieur le Président de Brest Métropole  
Service Urbanisme  
CS 73826  
29238 Brest Cedex 2

Monsieur le Président,

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessous mentionnée, du dossier de **permis de construire** :

Date de réception	: 2 juillet 2024
Présenté par	: SAS Holdisport
Lieu	: rue Alphonse Penaud – <b>GUIPAVAS</b>
N° de dossier	: PC 029 075 24 00053

Le projet est situé dans l'assiette d'une opération d'archéologie préventive à la suite de laquelle le terrain a été libéré de toute contrainte archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L531-14 du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Directrice régionale des affaires culturelles,  
Pour la Directrice régionale

Elena PAILLET

Adjointe du Conservateur régional de l'archéologie